06 B 780

MULHOUSE DIFF
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 38 Rue du Dahlia
68260 KINGERSHEIM
Mulhouse T.I. B. 492.331.319

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2008

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

DATE d'ENREGISTREMENT AU GREFFE 0 4 [illegible] 2009
N° DU DEPOT : 09 A 2304
LE GREFFIER

L'an deux mille huit,
Le 30 septembre,
A 17 heures,
Au siège social,

Le soussigné, Stephan SPEICHER, agissant en qualité de représentant légal de la société ALSAFOR, Associé Unique de la société MULHOUSE DIFF, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros,

Monsieur Stephan SPEICHER est également présent en qualité de Gérant non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuvés par décision en date du 19 juin 2008 et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Gérant et l'Associé Unique.

Stephan SPEICHER



P/O La société ALSAFOR
Spephan SPEICHER

